

DEPARTEMENT
de la MOSELLE

**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE GROSTENQUIN**

ARRONDISSEMENT
de FORBACH

Séance du 2 mars 2012
Convocation du 23 février 2011

Président : Patrick SEICHEPINE, Maire

Nombre des conseillers élus :
15

Présents : Katia KARST, Michel HAMANT, Armand CHARPENTIER, André GROSSE, Alain SADLER, Bertrand BADO, Gérard DELLES, Dominique RISSE, Eric HEMMER, Agnès HAMANT, Françoise GROSSE, Patrick FERY

Conseillers en fonction :
14

Absent excusé : Thierry MULLER donne procuration à Patrick SEICHEPINE

Conseillers présents :
13

PV du 16 décembre 2011 : il est adopté à l'unanimité.

1. **Maison de Santé Pluridisciplinaire, choix des entreprises :**

Mr HAMANT se retire du vote.

Dans le cadre de la création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire, la commune a lancé une procédure adaptée concernant la mission SPS et le contrôle technique. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient la Société QUALICONSULT de Nancy pour ces missions pour un montant de 9.576,30 € TTC et informe les sociétés APAVE et DEKRA qu'elles n'ont pas été retenues pour ces prestations.

2. **Maison de Santé Pluridisciplinaire, choix des entreprises :**

Dans le cadre de la création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire, la commune a lancé une procédure adaptée concernant l'étude du sol, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient la société GEOTECHNIQUE de Maizières-les-Metz (1 réponse reçue) pour un montant de 2.419,24 € TTC.

3. **Maison de Santé Pluridisciplinaire, prêts bancaires :**

Suite à la présentation de Monsieur le Maire des différentes demandes effectués auprès de 5 banques (2 réponses reçus, 3 banques n'ayant pas répondu) concernant le financement de la Maison de Santé Pluridisciplinaire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, charge le Maire de procéder aux négociations des prêts auprès de ses différents financeurs.

4. **Lotissement Saint Jean**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après réception de tous les plans de récolement et levée de réserve ainsi que du procès-verbal de réception des travaux décide d'accepter la rétrocession du Lotissement St-Jean proposé par le promoteur Sté KARISANDRE notifié par acte notarié.

5. **Travaux d'extension de réseau d'assainissement chez Mme TRAUTMANN**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, charge la société TERRA EST de Vahl-Ebersing d'effectuer les travaux d'extension de réseau d'assainissement (travaux préparatoires, pose de collecteur, pose de tuyau pour branchement) devant la maison de Mme Nadine TRAUTMANN à Bertring pour un montant de 15.240,03 € TTC.

6. **Subvention**

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande de subvention de l'Union Cycliste du Bassin Houiller d'un montant de 100 € concernant la manifestation « course cycliste 2011 »

7. **Encaissement fioul**

Vu les conditions climatiques difficiles, la commune est intervenue auprès d'une famille résidant à Grostenquin. Le conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le remboursement de la facture d'un montant de 465 €, concernant l'achat de fioul qui sera remboursé via un échelonnement à convenir avec la perception.

8. **Aide financière sortie scolaire**

Après la demande faite par l'école maternelle de Grostenquin, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une aide financière de 150 € pour la sortie pédagogique.

9. **Encaissement participations sortie Strasbourg**

Le Conseil Municipal autorise l'encaissement de chèques des participations suivantes pour un montant total de 1472.60 € concernant la sortie à Strasbourg :

- PIFFERT : 68.40 €
- GEORGES : 24.20 €
- MINEL : 44.40 €
- KARST : 102.60 €
- BOUCHE : 24.20 €
- HAMANT : 68.40 €
- SEICHEPINE : 136.80 €
- SADLER : 102.60 €
- HAMANT MICHEL : 68.40 €
- GROSSE : 44.40 €
- BADO : 68.40 €
- KAISER : 44.40 €
- WOH : 66.60 €
- WELLENREITER : 56.80 €
- RISSE D : 44.40 €
- GROSSE HUBERT : 164 €
- SADLER THERESE : 34.20 €
- BLAISE : 29.20 €
- TILLY : 34.20 €
- STREIFF V : 88.80 €
- STREIFF P : 44.40 €
- FIORASO : 34.20 €
- BRUSCHI : 44.40 €
- MICHON : 34.20 €

10. **Caution logement Mr et Mme SIGLER**

Suite au départ de la famille SIGLER, locataire au 60 rue de l'école à Grostenquin, le Conseil Municipal autorise la perception à restituer la caution après paiement des factures dus.

11. **Remboursement de frais**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le remboursement de la somme de 85.74 € à Madame Françoise GROSSE pour avancement de frais d'achat.

12. **Créations emplois**

Le Conseil Municipal, accepte de créer deux emplois, à contrat à durée déterminée de 4 mois, pour la gestion de la Bibliothèque et de la Cantine entre midi.

Un premier poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe non titulaire, au 1^{er} échelon, IB 297 IM 295 à raison de 8/35^{ème}, à compter du 1^{er} avril 2012 sur la base d'un contrat à durée déterminée.

Un deuxième poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe non titulaire, au 1^{er} échelon, IB 297 IM 295 à raison de 10/35^{ème}, à compter du 1^{er} avril 2012 sur la base d'un contrat à durée déterminée.

13. **Délibération générale heures complémentaires**

Le Conseil Municipal prend une délibération générale autorisant le paiement d'heures complémentaires concernant le personnel communal en fonction des heures effectuées.

Le Maire,
Patrick SEICHEPINE